

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché/Publié le 21/11/2022

ID : 040-214002842-20221115-20221115_15-DE



DEPARTEMENT DES LANDES (40)

VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

N° 20221115_15

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le neuf novembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 9 novembre 2022
Nombre de présents	25	Date d'affichage	Du 21/11/2022 au 22/01/2023
Nombre de pouvoirs	3	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	28	Rapporteur	MME MORA-DAUGAREIL
Nomenclature	7.1.3	Certifiée exécutoire	Le 21 novembre 2022

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, M. Pascal BROCA, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Emmanuelle BRESSOUD, à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à M. Daniel GAUYAT ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Fusilha DESTENABE.

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DES FORAINS - TARIFS 2023

Le rapporteur invite l'assemblée à fixer les droits de place des forains pour l'année 2023 conformément aux propositions formulées par la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 3 novembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 3 novembre 2022,



LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de fixer pour 2023 les tarifs des droits de place des forains tels que définis au tableau ci-dessous :

I - FOIRAIL

Atelier	TARIF en vigueur au 05/04/2022 Pour 4 jours maxi	Tarifs proposés à la C° du 03/11/2022	Vote du CM le 15/11/2022
Manège à sensation et autodrome adulte (selon la surface utile)			
0 à 99 m ²	250,00 €	264,00 €	264,00 €
100 à 149 m ²	300,00 €	317,00 €	317,00 €
150 m ² et +	350,00 €	370,00 €	370,00 €
Manège enfantin et autodrome enfant (selon la surface utile)			
0 à 49 m ²	200,00 €	211,00 €	211,00 €
50 à 99 m ²	250,00 €	264,00 €	264,00 €
100 m ² et +	300,00 €	317,00 €	317,00 €
Attractions (selon la surface utile)			
0 à 49 m ²	100,00 €	106,00 €	106,00 €
50 à 99 m ²	150,00 €	158,00 €	158,00 €
100 m ² et +	200,00 €	211,00 €	211,00 €
Tirs (selon la surface utile)			
0 à 49 m ²	100,00 €	106,00 €	106,00 €
50 à 99 m ²	150,00 €	158,00 €	158,00 €
100 m ² et +	200,00 €	211,00 €	211,00 €
Jeux d'adresse - Loteries - Pêche aux canards (selon la surface utile)			
0 à 49 m ²	100,00 €	106,00 €	106,00 €
50 à 99 m ²	150,00 €	158,00 €	158,00 €
100 m ² et +	200,00 €	211,00 €	211,00 €
Forfait punching-ball			
0 à 4 machines	50,00 €	53,00 €	53,00 €
5 à 9 machines	100,00 €	106,00 €	106,00 €
10 et +	150,00 €	158,00 €	158,00 €
Autres (selon la surface utile)			
< à 10 m ²	50,00 €	53,00 €	53,00 €
10 à 20 m ²	70,00 €	74,00 €	74,00 €
> à 20 m ²	100,00 €	106,00 €	106,00 €
Alimentaires (selon la surface utile)			
0 à 69 m ²	250,00 €	264,00 €	264,00 €
70 m ² et +	300,00 €	317,00 €	317,00 €
Barbe à papa			
1 stand	30,00 €	32,00 €	32,00 €
Divers			
Ballons à l'hélium	60,00 €	63,00 €	63,00 €
Autres	60,00 €	63,00 €	63,00 €

II - AVENUE NATIONALE

Atelier	TARIF en vigueur au 05/04/2022 Pour 4 jours maxi	Tarifs proposés à la C° du 03/11/2022	Vote du CM le 15/11/2022
Sandwiches	300,00 €	317,00 €	317,00 €
Confiserie	150,00 €	158,00 €	158,00 €
Chariot, ballons...	80,00 €	84,00 €	84,00 €
Articles fêtes	150,00 €	158,00 €	158,00 €



III - ARENES

Atelier	TARIF en vigueur au 05/04/2022 pour 4 jours maxi	Tarifs proposés à la C° du 03/11/2022	Vote du CM le 15/11/2022
Sandwiches	300,00 €	317,00 €	317,00 €
Confiserie	150,00 €	158,00 €	158,00 €
Cacahuètes, bonbons, eau...	35€/jour	37€/jour	37€/jour
Affiches, livres	35€/jour	37€/jour	37€/jour
Panier pralines intérieur des arènes /panier/jour	40€/jour	42€/jour	42€/jour

FORFAIT STATIONNEMENT :

Burry	TARIF en vigueur au 05/04/2022 pour 4 jours maxi	Tarifs proposés à la C° du 03/11/2022	Vote du CM le 15/11/2022
1 caravane	25,00 €	26,00 €	26,00 €
2 caravanes	40,00 €	42,00 €	42,00 €
3 caravanes	50,00 €	53,00 €	53,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de ces tarifs.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.